

52^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Version du 15/03/2026

8 et 9 Mai 2026

Le 52ème rallye de Dieppe Normandie
Compte pour :

**4^{ème} Manche du Championnat de France des Rallyes
2^{ème} Division**

Coupe de France des Rallyes Coefficient 4

Championnat de la Ligue de Normandie

Stellantis Motorsport Rally Cup FRC6





REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

52^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2026 et le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2026. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

PROGRAMME – HORAIRES

| | | | |
|-----------------------|------------------|---|--|
| Lundi 23 février 2026 | 8h00 | Parution du règlement et ouvertures des engagements | www.dieppe-rallye.com |
| Lundi 27 avril 2026 | Minuit | Clôture des engagements | |
| Samedi 2 mai 2026 | 8h00 | Publication de la liste des engagés et des Horaires de convocation aux vérifications Techniques | www.dieppe-rallye.com |
| | 8h30-16h00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires | Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer |
| | 9h00-18h00 | Reconnaisances Session 1 | 76590 Belmesnil |
| Dimanche 3 mai 2026 | 8h30–14h00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires | Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer |
| | 8h30-18h00 | Reconnaisances Session 2 | 76590 Belmesnil |
| Jeudi 7 mai 2026 | 8h30–16h00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 8h30-18h00 | Reconnaisances Session 3 | |
| Vendredi 8 mai 2026 | 8h30-12h00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 8h30-17h00 | Reconnaisances Session 4 | |
| | 9h00-13h00 | Base d'essai | Tourville sur Arques |
| | 9h00-17h00 | Vérifications techniques obligatoires | Hippodrome de Dieppe |
| | 9h00-17h00 | Permanence du responsable des Vérifications administratives | 76370 Rouxmesnil-Bouteilles Hippodrome de Dieppe |
| | A partir de 9h30 | Mise en place du parc de Départ (gardé du vendredi 10h au Dimanche 0h00) | 76370 Rouxmesnil-Bouteilles Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |

| | | | |
|---------------------|-------------------|--|---|
| Vendredi 8 mai 2026 | 15h00 | 1 ^{ère} Réunion du collège des commissaires Sportifs | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 16h30 | Réunion et formation des chronométreurs | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 17h00 | Briefing de la direction de course | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 17h00 | Conférence de Presse | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 17h30 | Briefing des voitures officielles | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 17h45 | Publication des heures et ordre de départ De la 1 ^{ère} étape | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 19h00 | Départ de la 1 ^{ère} étape Pour le 1 ^{er} concurrent VHC | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 21h14 | Arrivée de la 1 ^{ère} étape Pour le 1 ^{er} concurrent VHC | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | Samedi 9 mai 2026 | 01h30 | Publication des heures et ordre des départs De la 2 ^{ème} étape |
| Samedi 9 mai 2026 | 9h30 | Départ de la 2 ^{ème} étape Pour le 1 ^{er} concurrent VHC | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 17h28 | Arrivée du 1 ^{er} concurrent VHC au Parc de repositionnement au Ch9A qui juge l'arrivée du rallye | Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | 18h18 | Podium d'arrivée et remise des prix avec | Place Nationale |
| | | Pointage obligatoire au CH9D | 76200 Dieppe |
| | | Vérifications finales à l'issue du podium Taux horaire de la main d'œuvre 60 € TTC | Concession KIA 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |



LIEUX - ADRESSES DU RALLYE

| | |
|---------------------------------------|--|
| Parc de regroupement | Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| Parc d'assistance | Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| Parc plateaux OBLIGATOIRE | Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| Parc fermé et Parc de départ | Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| Salle de Presse | Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| PC Course, Collège, Organisation | Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| Remise des prix et Parc d'arrivée | Place Nationale – 76200 Dieppe |
| Vérifications techniques | Hippodrome de Dieppe – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| Vérifications administratifs | Bar Restaurant chez Loulou – 76590 Belmesnil |
| Distribution des carnets d'itinéraire | Hippodrome de Dieppe – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |
| | Bar Restaurant chez Loulou – 76590 Belmesnil |
| | Hippodrome de Dieppe – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles |

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de Dieppe Rallye :

www.dieppe-rallye.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 08 et 09 Mai 2026, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

52^{ème} RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE

Ce rallye sera suivi du rallye dénommé ci-dessous :

21^{ème} RALLYE VHC DIEPPE-NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **233** en date du **13/03/2026** et LRSA numéro **24** du **10/03/2026**.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Organisateur Technique

Nom : Dieppe-Rallye
 Adresse : Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe
 Téléphone : **06 69 47 98 45**
 EMail : dieppe-rallye@orange.fr
 Site internet : www.rallye-dieppe.com

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe
 Adresse : Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe
 Téléphone : **06 10 67 72 95**
 EMail : asapaysdedieppe.poppy@orange.fr

Permanence du rallye & PC Course & Salle de Presse

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
 PC Course & Salle de Presse : Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

Comité d'Organisation :

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Président : | Hubert VERGNORY |
| Vice-Président & Resp Implantation | Mickael BERTHE |
| Secrétaire & Resp Administratif | Catherine QUESNEL |
| Trésorier & Resp des Officiels | Edouard MATHIOT |
| ES 5 / 8 | Nathan BERTHE |
| ES 1 | Alexandre LEGOIS |
| ES 4 / 7 | Pierre RENAULT / Hugo JOUEN |
| ES 2 | Florian BRIET |
| ES 6 / 9 | Laurent PANIER |
| ES 3 | Gary DELEAU |
| Base d'essai | Marine PANIER |
| Responsable des vérifs techniques | Laurent PESCE |
| Responsable parc assistance : | Patrice RIOLLAND |
| Responsable parc fermé : | Ludovic BOSCHER |
| Responsable commissaires : | Arno VIANDIER |
| | Joachim HORVILLE |
| Responsable partenaires : | Carole ROQUIGNY |
| Logistiques & Administratifs | Stéphane HAUCHECORNE |
| | Antoine GUEVILLE |
| | Laurine ROMAIN |
| | Maryse DEMINGUET |
| | Aurélien MEMPIOT |
| | Paul HAUCHECORNE |
| | Olivier JEAN |
| | Thierry DUMONT |
| | Angelique AVENEL |
| | Patrice AMOURETTE |
| | Arnaud LAVERDURE |
| | Fabrice ROULAND |
| Responsable site internet : | |

1.1p. OFFICIELS

| | | |
|--|---------------------|-------------|
| Observateur FFSA | ALAIN ROSSI | 7529-0725 |
| Chauffeur | Xavier CALLOIN | 18045-0106 |
| Collège des Commissaires Sportifs : | | |
| Président | Gilles ROUX | 1482-1504 |
| | Franck MARIE | 5847-1318 |
| | Marie PINTO | 309787-0116 |
| Direction de Course : | | |
| Directeur de Course Général | Mickael LACHERE | 58237-0112 |
| Directeur de Course Adjoint | Jannick DAUBIGNE | 6560-0410 |
| Directeur de Course VH / Nouveau Départ | Julien MEURET | 314009-0111 |
| Adjoints à la direction de Course | Martine PICHELIN | 18416-0116 |
| | Dimitri HEMBERT | 205021-0112 |
| | Alain OVIEDE | 196080-1318 |
| Adjoints au DIR de Course délégués : | | |
| Responsable des Parcs | Claudine LEMARCHAND | 1459-0108 |
| Epreuves spéciales | Patrick JOVE | 128187-0112 |
| | Jacques COURTIN | 6233-1504 |
| | Guillaume LEGRAND | 220796-1303 |
| | Alain ANGELMANN | 214977-0302 |
| | Sebastien DEUIL | 113016-1303 |
| | Claude ROJ | 142485-1303 |



| | | |
|---|--|---|
| | Olivier DEVEAUX | 1751-0314 |
| Véhicule Tricolore | François LANGLET Daniel DESCAMPS | 1559-0102 221662-0114 |
| Médecin Chef Secouristes | Hervé GALLOIS | 332301-1317 |
| Salle de presse | Frédéric Dart | |
| Commissaires Techniques | . | |
| Responsable | Michel PETITIN | 217737-0409 |
| Adjoint et Nouveau Départ | Jean-Louis AUBLE Régis BEREAU Jacques SALENNE Sebastien VERON Romain THIPHAIN Laurent BRAURE Victor GRUERE | 4592-1317 136886-1201 18219-1306 46757-1317 155300-1201 196163-1317 371644-1308 |
| Chargés des relations avec les concurrents | | |
| Responsable | Sophie GARDIA | 54158-1504 |
| Membres | Aurélien FERNANDES Angélique GODEFFROY Patrick GRENIER Michel TESNIERE | 6743-0112 248557-0114 220147-0112 125487-1317 |
| Juges de fait | | |
| Equipe n°1 | Martine ANICOTTE | 4313-0102 |
| Equipe n°2 | Yves ANICOTTE Philippe DOLIQUE Roselyne DOLIQUE | 5161-0102 122520-0114 150545-0114 |
| Informatique | PK SOFT | |
| Liaisons Radios | Ligue des Hauts de France | |
| Speakers | Guy VALLOT Jean Jacques NORBIATO | |

1.2p. **ELIGIBILITE**

Le 52^e RALLYE de Dieppe – Normandie compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2026
- La Coupe de France des rallyes Coefficient 4 2026
- Le Championnat de la Ligue de Normandie 2026
- Stellantis Motorsport Rally Cup FRC6

1.3p. **VERIFICATIONS**

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

Bar Resto Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL pour les Samedi 2 et Dimanche 3 Mai
Hippodrome de Dieppe à Rouxmesnil-Bouteilles les Jeudi 7 et Vendredi 8 Mai

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.



Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le rallye :

Pour les équipages qui ne participent pas à la séance d'essai :

Elles auront lieu le Vendredi 8 Mai 2026 de 09h00 à 17h00 à l'hippodrome de Dieppe – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits du vendredi et du samedi)**.

Pour les équipages qui participent à la séance d'essai :

Elles auront lieu le Vendredi 8 Mai 2026 à partir de 8h30 sur le site de la base d'essai à Tourville sur Arques. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications. De même les boîtiers de Géolocalisation seront remis au même endroit.

A l'issue des vérifications, les voitures pourront participer à la séance selon le règlement prévu (7.5.20p).

L'heure maximum pour la mise en parc Fermé est fixé à 16h00, et cela uniquement pour les participants à la base d'essai.

Pour les autres concurrents, selon leurs heures de convocations, la mise en parc fermé sera immédiatement après les vérifications techniques.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession KIA à Rouxmesnil-Bouteilles. Le prix horaire de la Main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2p. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3p. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p. Toute personne qui désire participer au 52ème RALLYE de Dieppe - Normandie doit adresser la demande d'engagement dûment complétée avant le Lundi 27 Avril 2026 minuit à :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE**

Tel : 06 69 47 98 45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le Lundi 27 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- 1^{ère} page de la fiche homologation
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- Fiche de déclaration carburant
- Copie de la licence-concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage

- **Le montant des droits d'engagement**
- **Fiche assistance 2026**

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives obligatoires
Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 190 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 190 voitures. Soit 150 modernes et 40 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 190 équipages au total.

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye www.rallye.dieppe-rallye.com.

3.1.11.1p. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **640 € avec le système de géolocalisation**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1260 € avec le système de géolocalisation

Les équipages engagés au Rallye de Dieppe - Normandie bénéficieront d'un tarif préférentiel sur l'engagement du Rallye Régional d'Envermeu organisé par Dieppe-Rallye les 19 et 20 septembre 2026, soit 285 € au lieu de 325 €, (une seule remise par équipage)

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.8p. Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement et du règlement particulier de chaque rallye.

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.**

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (Mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

3.2p. EQUIPAGES

3.2.7p. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires.

3.2.9p. Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le roadbook et par des panneaux spécifiques.

3.2.10p. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.



Retrait de Licence : (règlement médical) Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C-Modernes).

Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après **la dernière ES courue de la 1^{ère} étape**. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3p. ASSISTANCE

Hippodrome de Dieppe

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé à l'hippodrome de Rouxmesnil-Bouteilles. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leur seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE DIEPPE NORMANDIE 2026 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du Jeudi 7 Mai 2026 à partir de 14h00 au dimanche 10 Mai 2026 à 12h00 au plus tard.

Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place. Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Une fiche assistance à télécharger est à fournir obligatoirement avec votre demande d'engagement. Vous y trouverez les coordonnées du responsable du parc pour les cas particuliers.

4.9p. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications techniques avant le Rallye, contre une caution (**en chèque de 200€ à l'ordre de Dieppe Rallye**).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.



En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

Dieppe Rallye s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la Ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5p. PUBLICITE

5.1.1p. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard

5.2p. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Dimension des panneaux de portières 70mm x 50mm

En plus des plaques de rallye, des panneaux de portière et des n° d'identification **il sera délivré 2 numéros adhésifs (hauteur 220mm). Ils seront à apposer sur chaque vitre de custode en haut et vers l'avant.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 52ème Rallye de Dieppe - Normandie représente un parcours total de 315,60 km, dont 9 spéciales chronométrées d'une longueur de 149,10 km.

Il comporte 1 étape de 1 section et 1 étape divisée en 2 sections.

Etape 1 81,20 km dont 38,50 km de spéciales

Etape 2 234,40 km dont 110,60 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- | | | |
|-------------------------------|----------------|------------|
| • ES 1 : TERROIR ET FALAISES | 1 x 15.00..... | = 15.00 km |
| • ES 2 : LES GRANDES VENTES | 1 x 10.50..... | = 10.50 km |
| • ES 3 : TOURVILLE SUR ARQUES | 1 X 13,00..... | = 13,00 km |
| • ES 4 / 7 : LA VIENNE | 2 x 15.00..... | = 30.00 km |
| • ES 5 / 8 : LES JACQUEMARTS | 2 x 27.50..... | = 55.00 km |
| • ES 6 / 9 : TERROIR DE CAUX | 2 x 12.80..... | = 25.60 km |

Une base d'essai sera organisée à Tourville sur Arques (voir article 7.5.20p) = 2.20 km



6.2p. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu (**3 passages maxi par ES**) :

- Samedi 2 Mai 2026 de 9h00 à 18h00
- Dimanche 3 Mai 2026 de 8h30 à 18h00
- Jeudi 7 Mai 2026 de 8h30 à 18h00
- Vendredi 8 Mai 2026 de 8h30 à 17h00 hormis ES n°3 seulement de 13h à 17h.

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir de 8h30 les Samedi 2, Dimanche 3 Mai au bar restaurant chez Loulou 3 Rte de la mer 76590 à Belmesnil et à partir de 8h30 les Jeudi 7 Mai et Vendredi 8 Mai à l'hippodrome à Rouxmesnil-Bouteilles.

Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances à l'avant et à l'arrière du véhicule. « Autocollant noir sur fond jaune au format 210mmx140xmm »
Les concurrents devront fournir les informations sur leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation)

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications techniques. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme telle.

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4p. CIRCULATION

Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre-ville de Dieppe.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p. DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc fermé de départ gardé du Vendredi 8 Mai 9h00 au Dimanche 10 Mai 0h00. Les équipages au complet disposeront de 15 minutes pour se rendre au parc fermé.

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

7.2.11p. Il est prévu un repositionnement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 8A)

7.3.17p. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard de la FFSA.

La mise en parc fermé après avoir soumis les vérifications techniques ne pourra se faire après 8h30 le samedi 9 Mai.

7.5.1p. Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10ème de seconde.

7.5.13.1p. EPREUVE SPECIALE "AVEC BOUCLE"

Lors de l'épreuve spéciale (ES 3/6) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le **carnet** de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison tient compte de cette particularité.

7.5.17p. SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.0

7.5.20p. SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 8 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, **un commissaire technique effectuera l'ensemble des vérifications techniques préliminaires du rallye**. Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

ARTICLE 8p. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les résultats du rallye seront affichés le Samedi 9 Mai 2026 dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 9A du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes et un classement féminin.

ARTICLE 10p. PRIX

La remise des prix aura lieu Samedi 9 Mai 2026 sur le podium d'arrivée Place Nationale à Dieppe. L'ordre de passage s'effectuera du 10^{ème} équipage classé au 1^{er} et ensuite dans l'ordre d'arrivée pour les suivants.

| CLASSEMENT GENERAL | |
|--------------------|------|
| 1 ^{er} | 800€ |
| 2 ^{ème} | 400€ |
| 3 ^{ème} | 300€ |

| CLASSEMENT PAR CLASSES (36 Classes - N1, N2, N2s, N3, N4, A5, A5k, A6, A6k, A7, A7k, A7S, A8, A8W, R1, R5-Rally2, Rally2 kit, Frc, Proto, Rally4, R2, FR2, R2j, R3, R4, Rally3, GT9, GT10, RGT, GT+, F2/11, F2/12, F2/13, F2/14, F2/15, FR6) | | | |
|---|-------|--------|-----------------|
| Nombre de partants | 1 à 3 | 4 à 10 | + de 10 |
| 1 ^{er} | ½ E | 1 E | 1 E |
| 2 ^{ème} | - | ½ E | ½ E |
| 3 ^{ème} | - | - | ¼ E |
| TOTAL Maxi = (1120x36) | | | 40 320 € |

| CLASSEMENT FEMININ | | |
|--------------------|-------|-----------|
| Nombre de partants | 1 à 3 | 4 et plus |
| 1 ^{er} | ½ E | 1 E |
| 2 ^{ème} | - | ½ E |

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2 et R3.

En dessous de 100 partants, la remise des prix sera réduite hormis pour le classement général. Entre 90 et 99 partants 90 % de la remise prévue, entre 80 et 89 partants 80%

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau, si présent à la remise des prix.

Les chèques seront envoyés la semaine suivante du rallye.

